

## S'appropriier les nomenclatures SERAFIN. Enjeux méthodologiques et correspondances avec les pratiques professionnelles - BL (2021)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations  
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

**SIÈGE SOCIAL** : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX  
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

**ANTENNE LORRAINE** : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

**ANTENNE ALSACE** : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG  
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



## Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	4
INTERVENANT PRESSENTI.....	4
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	4
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	5

## CONTEXTE

Le rapport Vachey-Jeannet (IGF, IGAS) souligne en 2012, et les constats sont globalement partagés, que les modalités de financement :

- ne facilitent pas l'adaptation des réponses des établissements sociaux et médico-sociaux aux attentes et souhaits des personnes accompagnées
- les freinent dans leurs innovations
- ne permettent pas de moduler le budget de la structure en fonction des besoins des personnes ou encore des spécificités des réponses qui leur sont prodiguées.

Dès lors, il apparaît que l'organisation de l'offre est à rationaliser pour apporter une réponse pertinente aux besoins territoriaux. La mise en œuvre de la réforme « SERAFIN-PH » (Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées) vise également à lever les obstacles administratifs et financiers à la mise en œuvre de parcours, au plus près des besoins des personnes, dans la continuité du Rapport PIVETEAU « Zéro sans solution ».

Ainsi, les deux nomenclatures des besoins et des prestations sont considérées comme des supports utiles aussi bien pour l'élaboration de projets personnalisés — mieux à même d'identifier les objectifs à travailler à court et moyen termes –, que celle des projets d'établissement ou de service, pour décrire la population accompagnée et les prestations à délivrer au regard de ses caractéristiques spécifiques.

En effet, elles sont un support permettant de décrire de manière exhaustive :

- d'une part, les besoins des personnes regroupés en trois grands domaines : santé, autonomie, participation sociale
- et d'autre part, les prestations délivrées par les structures, en réponse à ceux-ci. Elles constituent une sorte de « dictionnaire » commun à l'ensemble du secteur.

Ces changements ont, entre autres, un impact sur les systèmes d'information des ESMS. Ceux-ci constituent un enjeu majeur pour la connaissance des besoins, l'orientation, la fluidité des parcours.

Les outils d'évaluation et de pilotage deviennent indispensables pour :

- la construction des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- le projet d'établissement qui décrit les prestations directes selon SERAFIN PH,
- le renforcement de l'expertise des professionnels en termes d'évaluation des besoins (en appui à la MDPH qui développe elle aussi son système d'information).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

A la suite des derniers rapports, Vachey-Jeannet et Zéro sans solution, la réforme de la tarification est devenue un enjeu majeur du secteur médico-social. Les travaux du groupe national SERAFIN ont déjà abouti à l'élaboration de nomenclatures des besoins et des prestations. Celles-ci sont utilisées par différents acteurs en ce qu'elles permettent un langage commun entre partenaires. Ainsi, la formation proposée vise à :

- Connaître les grands principes de la réforme de la tarification
- Assimiler la logique SERAFIN-PH : comprendre les liens entre besoins des personnes, missions des structures, et prestations fournies
- Savoir utiliser les nomenclatures SERAFIN-PH pour définir la gamme des prestations de la structure par domaines
- Transposer la palette des prestations dans des dispositifs permettant une compréhension d'ensemble des activités des structures.

## PROGRAMME ET OBJECTIFS

**Module 1** : Fondements historiques et conceptuels dans le champ du handicap (en distanciel)

**Module 2** : Les fondements de la réforme : du rapport Vachey-Jeannet à la réforme de la tarification (en distanciel)

**Module 3** : Présentation et description des nomenclatures (en distanciel)

*Objectifs pédagogiques des modules en distanciel :*

- Situer la réforme SERAFIN dans les évolutions actuelles de l'action médico-sociale (Réponse Accompagnée Pour Tous, Plan d'Accompagnement Global, évolution de l'offre...)
- *Maîtriser les correspondances entre SERAFIN, la grille d'évaluation des besoins de compensation de la personne handicapées (GEVA) et la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)*
- *S'approprier les nomenclatures SERAFIN relatives aux besoins des personnes accompagnées et aux prestations délivrées par les établissements et services*

**Module 4** : Utilisation des nomenclatures des besoins et des prestations (en présentiel)

- Décryptage et manipulation des nomenclatures
- Actualités autour de SERAFIN-PH

Objectifs de la journée en présentiel :

- Analyser les besoins des personnes accompagnées au regard de la grille SERAFIN
- *Présenter l'offre d'accompagnement au regard de la grille SERAFIN*
- *Intégrer SERAFIN PH dans le système d'information des établissements et services*
- *Définir l'offre de services réalisée dans le cadre des prestations*
- *Déterminer les critères d'évaluation de chacune des prestations.*

## **PUBLIC**

Equipes de direction, professionnels des ESMS intervenant dans le champ du handicap.

## **INTERVENANT PRESENTI**

Mme Marie-Claude MARTINEZ, conseillère technique

## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

- En distanciel : Vidéos, supports animés, webinaire
- En présentiel : Analyse de situations apportées par les participants, réflexions sur les outils : projets personnalisés ou projet d'établissement en fonction des attentes exprimées par les participants

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

## **MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION**

- Au début du parcours de formation quizz de connaissances sur l'évolution des politiques publiques sur le handicap
- Chaque module de formation à distance est ponctué d'un quizz pour évaluer les acquis de la formation.
- Au début de la journée en présentiel, un quizz sera organisé pour évaluer les connaissances sur les nomenclatures et les enjeux de SERAFIN-PH
- Au cours de la journée en présentiel, des études de cas utilisant les nomenclatures permettront de valider leur appropriation. Il sera également travaillé des fiches-actions pour intégrer les nomenclatures dans l'organisation de l'établissement ou du service.

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

## **SANCTION DE LA FORMATION**

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREAM Grand Est et sera signée par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



**Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations**  
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

**SIÈGE SOCIAL :** Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX  
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : [chalons@creai-grand-est.fr](mailto:chalons@creai-grand-est.fr) ■ SITE : [www.creai-grand-est.fr](http://www.creai-grand-est.fr)

**ANTENNE LORRAINE :** 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : [nancy@creai-grand-est.fr](mailto:nancy@creai-grand-est.fr)

**ANTENNE ALSACE :** 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG  
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : [strasbourg@creai-grand-est.fr](mailto:strasbourg@creai-grand-est.fr)

**RIB :** CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069  
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**